

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2089

23 octobre 2009

SOMMAIRE

Acobel International S.A.	100267	LaSalle UK Property Company S.à r.l. ..	100243
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	100238	Level One S.à r.l.	100255
Apax Crystal A HoldCo Sàrl	100265	Marbrerie Bertrand	100263
Apax Farma Sàrl	100265	Mariva S.à r.l.	100246
Augur Capital Advisors S.A.	100271	Marsil S.A.	100269
Avallux S.à r.l.	100247	Moro 1 S.à r.l.	100226
Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l.	100238	Moselle SICAF/SIF	100272
BCG Holding S.à r.l.	100226	Multi Finance S.A.	100237
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	100231	OBG Lux SA	100272
Beech Tree S.A.	100265	Office Portfolio Minerva II Sàrl	100231
Boca S.à r.l.	100264	Paris VIIIe	100259
Calibois S.A.	100263	Pearls Invest S.à r.l.	100226
Capfields s.a.	100243	Property Business Company	100268
Cedrum S.A.	100236	Pylio S.à r.l.	100267
Central European Capital S.à r.l.	100272	Resgre Investissements S.A.	100231
CEREP III S.à r.l.	100226	SGH S.A.	100237
Congentra S. à r.l.	100271	SKB Capital S.A.	100267
Congentra S. à r.l.	100271	Somaco S.A.	100243
Crystal A HoldCo S.à r.l.	100265	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l.	100269
EECF Beta I	100268	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	100264
EECF Beta I	100269	Tadema S.A.	100266
Emmepi	100237	Taminco Group Holdings S.à r.l.	100226
Entaulux S.A.	100231	Taminco International S.à r.l.	100255
Etablissement Transimmob S.à r.l.	100243	Terra Mundus Solar S.à r.l.	100264
Farma Holding S.à r.l.	100265	Trade-Match.com S.à.r.l.	100259
Fremond Participation S.A.	100266	Trade-Match.com S.à.r.l.	100246
Fullvalue S.A.	100259	TRG GOF Holdings V S.à r.l.	100237
GSCF Recklinghausen S.à r.l.	100240	Vector Fund	100271
Iconic S.à r.l.	100270	Vestris International	100270
Ilyoson	100231	Wave Quest S.A.	100268
Infashion Sud, Sàrl	100263	Worldwide Investors Portfolio	100270
International Finance Corporation	100266	Zimmer & Vitali s.à r.l.	100260
JT Immo Sàrl	100263		

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130220/11.

(090157165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 72.782,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130221/11.

(090157163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 159.200,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130222/11.

(090157160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.676.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130223/11.

(090157158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.396.050,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.446.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129119, and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-),

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on June 29, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP III S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127446, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1257, dated June 25, 2007, whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of October 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2939, dated December 10, 2008.

II. The Company's share capital is set at thirteen thousand eight hundred Euro (€ 13,800.-) represented by two hundred and fifty (250) Ordinary Shares, one (1) Class 1 Share, one (1) Class 2 Share, one (1) Class 3 Share, one (1) Class 4 Share, one (1) Class 5 Share, one (1) Class 6 Share, one (1) Class 7 Share, one (1) Class 8 Share, one (1) Class 9 Share, one (1) Class 10 Share, one (1) Class 11 Share, one (1) Class 12 Share, one (1) Class 13 Share, one (1) Class 14 Share, one (1) Class 15 Share, one (1) Class 16 Share, one (1) Class 17 Share, one (1) Class 18 Share, one (1) Class 19 Share, one (1) Class 20 Share, one (1) Class 21 Share, one (1) Class 22 Share, one (1) Class 23 Share, one (1) Class 24 Share, one (1) Class 25 Share and one (1) Class 26 Share, all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (the Shares).

III. The shareholders resolve to requalify the Class 1 Share as a Class A Share, the Class 2 Share as a Class B Share, the Class 3 Share as a Class C Share, the Class 4 Share as a Class D Share, the Class 5 Share as a Class E Share, the Class 6 Share as a Class F Share, the Class 7 Share as a Class G Share, the Class 8 Share as a Class H Share, the Class 9 Share as a Class I Share, the Class 10 Share as a Class J Share, the Class 11 Share as a Class K Share, the Class 12 Share as a Class L Share, the Class 13 Share as a Class M Share, the Class 14 Share as a Class N Share, the Class 15 Share as a Class O Share, the Class 16 Share as a Class P Share, the Class 17 Share as a Class Q Share, the Class 18 Share as a Class R Share, the Class 19 Share as a Class S Share, the Class 20 Share as a Class T Share, the Class 21 Share as a Class U Share, the Class 22 Share as a Class V Share, the Class 23 Share as a Class W Share, the Class 24 Share as a Class X Share, the Class 25 Share as a Class Y Share and the Class 26 Share as a Class Z Share.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of four million three hundred and eighty-two thousand two hundred and fifty Euro (€ 4,382,250.-) to raise it from its present amount of thirteen thousand eight hundred Euro (€ 13,800.-) to four million three hundred and ninety-six thousand fifty Euro (€ 4,396,050.-) by creation and issue of ten thousand five hundred (10,500) Ordinary Shares, three thousand nine hundred and fifty-three (3,953) Class A Shares, four thousand two hundred and sixty-four (4,264) Class B Shares, five thousand three hundred and eleven (5,311) Class C Shares, six hundred and eight (608) Class D Shares, one thousand five hundred (1,500) Class E Shares, three thousand nine hundred and thirty-eight (3,938) Class F Shares, one thousand nine hundred and seven (1,907) Class G Shares, four thousand nine hundred and ten (4,910) Class H Shares, one thousand eight hundred and twelve (1,812) Class I Shares, seven hundred and ninety-six (796) Class J Shares, five hundred and thirty-three (533) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-eight (11,488) Class L Shares, seven thousand six hundred and five (7,605) Class M Shares, twenty-five thousand three hundred and thirty-one (25,331) Class N Shares and three thousand one hundred and eighty-nine (3,189) Class O Shares, all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (together, the New Shares).

Subscription - Payment

CEREP III, L.L.C., prenamed, resolves to subscribe for the eighty-seven thousand six hundred and forty-five (87,645) New Shares, and to fully pay them up in their nominal value of four million three hundred and eighty-two thousand two hundred and fifty Euro (€ 4,382,250.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of two receivables, in the respective amounts of five hundred and twenty-five thousand Euro (€ 525,000.-) and three million eight hundred and fifty-seven thousand two hundred and fifty Euro (€ 3,857,250.-) held by CEREP III L.L.C., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated June 30, 2009 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP III, L.L.C., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP III, L.L.C., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivables to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivables to be contributed or part of these be transferred to it.
- the receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at four million three hundred and ninety-six thousand fifty Euro (€ 4,396,050.-) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10,750) Ordinary Shares, three thousand nine hundred and fifty-four (3,954) Class A Shares, four thousand two hundred and sixty-five (4,265) Class B Shares, five thousand three hundred and twelve (5,312) Class C Shares, six hundred and nine (609) Class D Shares, one thousand five hundred and one (1,501) Class E Shares, three thousand nine hundred and thirty-nine (3,939) Class F Shares, one thousand nine hundred and eight (1,908) Class G Shares, four thousand nine hundred and eleven (4,911) Class H Shares, one thousand eight hundred and thirteen (1,813) Class I Shares, seven hundred and ninety-seven (797) Class J Shares, five hundred and thirty-four (534) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11,489) Class L Shares, seven thousand six hundred and six (7,605) Class M Shares, twenty-five thousand three hundred and thirty-two (25,332) Class N Shares, three thousand one hundred and ninety (3,190) Class O Shares, one (1) Class P Share, one (1) Class Q Share, one (1) Class R Share, one (1) Class S Share, one (1) Class T Share, one (1) Class U Share, one (1) Class V Share, one (1) Class W Share, one (1) Class X Share, one (1) Class Y Share and one (1) Class Z Share, all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.

The Class A to Z shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares."

VI. The shareholders resolve to amend the English version of Article 17.5.7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

" **Art. 17. 5.7.** the Ordinary Shares shall confer upon the holder(s) the remainder of the Company's profit for any given financial year, but no dividends will be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares until all rights to dividends of the holder(s) of the Specific Class of Shares of the current year have been paid".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand Euro (€ 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP III, L.L.C., une limited liability company, constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129119, et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-),

ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 29 juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CEREP III S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127446, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, en date du 25 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2939 en date du 10 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille huit cents Euro (€ 13.800,-) représenté par deux cents cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe 1, une (1) Part Sociale de Classe 2, une (1) Part Sociale de Classe 3, une (1) Part Sociale de Classe 4, une (1) Part Sociale de Classe 5, une (1) Part Sociale de Classe 6, une (1) Part Sociale de Classe 7, une (1) Part Sociale de Classe 8, une (1) Part Sociale de Classe 9, une (1) Part Sociale de Classe 10, une (1) Part Sociale de Classe 11, une (1) Part Sociale de Classe 12, une Part Sociale de Classe 13, une (1) Part Sociale de Classe 14, une (1) Part Sociale de Classe 15, une (1) Part Sociale de Classe 16, une (1) Part Sociale de Classe 17, une (1) Part Sociale de Classe 18, une (1) Part Sociale de Classe 19, une (1) Part Sociale de Classe 20, une (1) Part Sociale de Classe 21, une (1) Part Sociale de Classe 22, une (1) Part Sociale de Classe 23, une (1) Part Sociale de Classe 24, une (1) Part Sociale de Classe 25, une (1) Part Sociale de Classe 26, toutes avec une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

III. Les associés décident de requalifier la Part Sociale de Classe 1 en Part Sociale de Classe A, la Part Sociale de Classe 2 en Part Sociale de Classe B, la Part Sociale de Classe 3 en Part Sociale de Classe C, la Part Sociale de Classe 4 en Part Sociale de Classe D, la Part Sociale de Classe 5 en Part Sociale de Classe E, la Part Sociale de Classe 6 en Part Sociale de Classe F, la Part Sociale de Classe 7 en Part Sociale de Classe G, la Part Sociale de Classe 8 en Part Sociale de Classe H, la Part Sociale de Classe 9 en Part Sociale de Classe I, la Part Sociale de Classe 10 en Part Sociale de Classe J, la Part Sociale de Classe 11 en Part Sociale de Classe K, la Part Sociale de Classe 12 en Part Sociale de Classe L, la Part Sociale de Classe 13 en Part Sociale de Classe M, la Part Sociale de Classe 14 en Part Sociale de Classe N, la Part Sociale de Classe 15 en Part Sociale de Classe O, la Part Sociale de Classe 16 en Part Sociale de Classe P, la Part Sociale de Classe 17 en Part Sociale de Classe Q, la Part Sociale de Classe 18 en Part Sociale de Classe R, la Part Sociale de Classe 19 en Part Sociale de Classe S, la Part Sociale de Classe 20 en Part Sociale de Classe T, la Part Sociale de Classe 21 en Part Sociale de Classe U, la Part Sociale de Classe 22 en Part Sociale de Classe V, la Part Sociale de Classe 23 en Part Sociale de Classe W, la Part Sociale de Classe 24 en Part Sociale de Classe X, la Part Sociale de Classe 25 en Part Sociale de Classe Y et la Part Sociale de Classe 26 en Part Sociale de Classe Z.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions trois cent quatre-vingt deux mille deux cent cinquante Euro (€ 4.382.250,-) pour le faire passer de son montant actuel de treize mille huit cents Euro (€ 13.800,-) à quatre millions trois cent quatre-vingt seize mille cinquante Euro (€ 4.396.050,-) par la création et l'émission de dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Parts Sociales de Classe A, quatre mille deux cent soixante-quatre (4.264) Parts Sociales de Classe B, cinq mille trois cent onze (5.311) Parts Sociales de Classe C, six cent huit (608) Parts Sociales de Classe D, mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe E, trois mille neuf cent trente-huit (3.938) Parts Sociales de Classe F, mille neuf cent sept (1.907) Parts Sociales de Classe G, quatre mille neuf cent dix (4.910) Parts Sociales de Classe H, mille huit cent douze (1.812) Parts Sociales de Classe I, sept cent quatre-vingt seize (796) Parts Sociales de Classe J, cinq cent trente-trois (533) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt huit (11.488) Parts Sociales de Classe L, sept mille six cent cinq (7.605) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille trois cent trente et une (25.331) Parts Sociales de Classe N et trois mille cent quatre-vingt neuf (3.189) Parts Sociales de Classe O, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

CEREP III, L.L.C., précitée, décide de souscrire aux quatre-vingt sept mille six cent quarante-cinq (87.645) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de quatre millions trois cent quatre-vingt deux mille deux cent cinquante Euro (€ 4.382.250,-) par apport en nature du même montant consistant en la conversion de deux créances, d'un montant respectif de cinq cent vingt-cinq mille Euro (€ 525.000,-) et trois millions huit cent cinquante-sept mille deux cent cinquante Euro (€ 3.857.250,-) détenues par CEREP III L.L.C., précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 30 juin 2009 de la Société;

- une déclaration d'apport de CEREP III, L.L.C., précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP III, L.L.C., précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire des créances apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les créances apportées, ou une partie desdites, lui soient transférées;

- les créances apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt seize mille cinquante Euro (€ 4.396.050,-) représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-quatre (3.954) Parts Sociales de Classe A, quatre mille deux cent soixante-cinq (4.265) Parts Sociales de Classe B, cinq mille trois cent douze (5.312) Parts Sociales de Classe C, six cent neuf (609) Parts Sociales de Classe D, mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe E, trois mille neuf cent trente-neuf (3.939) Parts Sociales de Classe F, mille neuf cent huit (1.908) Parts Sociales de Classe G, quatre mille neuf cent onze (4.911) Parts Sociales de Classe H, mille huit cent treize (1.813) Parts Sociales de Classe I, sept cent quatre-vingt dix-sept (797) Parts Sociales de Classe J, cinq cent trente-quatre (534) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, sept mille six cent six (7.606) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille trois cent trente-deux (25.332) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent quatre-vingt dix (3.190) Parts Sociales de Classe O, une (1) Part Sociale de Classe P, une (1) Part Sociale de Classe Q, une (1) Part Sociale de Classe R, une (1) Part Sociale de Classe S, une (1) Part Sociale de Classe T, une (1) Part Sociale de Classe U, une (1) Part Sociale de Classe V, une (1) Part Sociale de Classe W, une (1) Part Sociale de Classe X, une (1) Part Sociale de Classe Y et une (1) Part Sociale de Classe Z, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à Z sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales."

VI. Les associés décident de modifier la version anglaise de l'article 17.5.7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. 5.7.** the Ordinary Shares shall confer upon the holder(s) the remainder of the Company's profit for any given financial year, but no dividends will be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares until all rights to dividends of the holder(s) of the Specific Class of Shares of the current year have been paid".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27227. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130150/226.

(090157051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.982.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130225/12.

(090157154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Ilyson, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130226/10.

(090157270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Resgre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130227/10.

(090157269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Entaulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130228/10.

(090157268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.010,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Office Portfolio Minerva II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.145 and having a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) (the Company). The Company has

been incorporated pursuant to a deed of Maître Marine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 319 on 7 February 2008.

THERE APPEARED:

1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (TEH Investors),

here represented by Mr Manfred Muller, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2) Office Portfolio Minerva I S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.148 and having a share capital of twenty thousand one hundred euro (EUR 20,100) (Minerva I and together with TEH Investors, the Shareholders),

here represented by Ms Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Three hundred and forty thousand (340,000) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

II. The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The proxies, after signature *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by three hundred and forty thousand (340,000) A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) by the issuance of (i) one hundred and seventy (170) new A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing A Shares, (ii) five (5) new B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing B Shares and (iii) eight hundred and twenty-five (825) new C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing C Shares.

2. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

V. After due deliberation, the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by three hundred and forty thousand (340,000) A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) by the issuance of (i) one hundred and seventy (170) new A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing A Shares, (ii) five (5) new B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing B Shares and (iii) eight hundred and twenty-five (825) new C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing C Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

1) TEH Investors, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred and seventy (170) new A Shares and to have them fully paid up at the price of one million nine hundred eighty-one thousand five hundred fifty-one euro and ninety-six eurocent (EUR 1,981,551.96), of which (i) one euro and seventy eurocents (EUR 1.70) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. one million nine hundred eighty-one thousand five hundred fifty euro and twenty-six eurocent (EUR 1,981,550.26) to the share premium account of the Company by way of a contribution in kind consisting in an assignment of a claim (the TEH Investors Claim).

2) Minerva I, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the five (5) new B Shares and the eight hundred and twenty-five (825) new C Shares, and to have them fully paid up at the price of nine million six hundred seventy-four thousand six hundred thirty-six euro and four eurocent (EUR 9,674,636.04), of which (i) eight euro and thirty eurocent (EUR 8.30) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. nine million six hundred seventy-four thousand six hundred twenty-seven euro and seventy-four eurocent (EUR 9,674,627.74) to the share premium account of the Company by way of a contribution in kind consisting in an assignment of a claim (the Minerva I Claim).

Proof of the full payment of the above contributions for a total amount of eleven million six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 11,656,188) results from a certificate of the management of the Company, issued on July 22, 2009.

The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

1) TEH Investors further declares and approves in respect of the TEH Investors Claim that:

- it is the full owner of the TEH Investors Claim;
- it is solely entitled and possesses the power to dispose it; and
- the TEH Investors Claim is not encumbered with any pledge, usufruct, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the TEH Investors Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the TEH Investors Claim to the Company.

2) Minerva I further declares and approves in respect of the Minerva I Claim that:

- it is the full owner of the Minerva I Claim;
- it is solely entitled and possesses the power to dispose it; and
- the Minerva I Claim is not encumbered with any pledge, usufruct, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Minerva I Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Minerva I Claim to the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- Project Minerva Properties S.à r.l.	340,170 A Shares
- Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	10,005 B Shares
	1,650,825 C Shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) represented by (i) three hundred forty thousand one hundred and seventy (340,170) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) ten thousand and five (10,005) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million six hundred and fifty thousand eight hundred and twenty-five (1,650,825) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors

or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 4,600.- (four thousand six hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxy holders of the persons appearing, such proxy holders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Office Portfolio Minerva II S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000) (la Société). La société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 319 du 7 février 2008.

ONT COMPARU:

1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (TEH Investors),

ici représentée par M. Manfred Muller, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148 et ayant un capital social de vingt mille cent euros (EUR 20.100) (Minerva I et ensemble avec TEH Investors, les Associés).

ici représentée par Mademoiselle Tulay Sonmez, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

I. Trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un million six cent cinquante mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire.

II. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. Les procurations, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro EUR (0,01) chacune et un million six cent cinquante

mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à vingt mille dix euros (EUR 20.010) par l'émission de (i) cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales A déjà existantes, (ii) cinq (5) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales B déjà existantes et (iii) huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales C déjà existantes.

2. Souscription à ces parts sociales nouvellement émises et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social devant être adoptée selon le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

V. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un million six cent cinquante mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à vingt mille dix euros (EUR 20.010) par l'émission de (i) cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales A déjà existantes, (ii) cinq (5) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales B déjà existantes et (iii) huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales C déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce,

1) TEH Investors, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A et les libérer intégralement au prix d'un million neuf cent quatre-vingt un mille cinq cent cinquante et un euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 1.981.551,96), dont (i) un euro et soixante-dix centimes d'euros (EUR 1,70) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit un million neuf cent quatre-vingt un mille cinq cent cinquante euros et vingt-six centimes d'euros (EUR 1.981.550,26) au compte de prime d'émission de la Société par un apport en nature composé de l'affectation d'une créance (la Créance TEH Investors).

2) Minerva I, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq (5) nouvelles Parts Sociales B et à huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C, et les libérer intégralement au prix de neuf millions six cent soixante-quatorze mille six cent trente-six euros et quatre centimes d'euros (EUR 9.674.636,04), dont (i) huit euros et trente centimes d'euros (EUR 8,30) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit neuf millions six cent soixante-quatorze mille six cent vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 9.674.627,74) au compte de prime d'émission de la Société par un apport en nature composé de l'affectation d'une créance (la Créance Minerva I).

La preuve de la libération intégrale des apports ci-dessus d'un montant total de onze millions six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 11.656.188) résulte d'un certificat de gestion de la Société, émis le 22 juillet 2009.

Le certificat susmentionné, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Déclaration

1) TEH Investors déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance TEH Investors que:

- il est le plein propriétaire de la Créance TEH Investors;
- il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer; et
- la Créance TEH Investors n'est grevée d'aucun nantissement, usufruit, privilège ou imposition, comme applicable, et qu'il n'y a aucun obstacle à la libre cessibilité de la Créance TEH Investors à la Société sans restriction ou limitation et

que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable de la Créance TEH Investors à la Société.

2) Minerva I déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance Minerva I que:

- il est le plein propriétaire de la Créance Minerva I;
- il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer; et
- la Créance Minerva I n'est grevée d'aucun nantissement, usufruit, privilège ou imposition, comme applicable, et qu'il n'y a aucun obstacle à la libre cessibilité de la Créance GRP à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation un transfert valable de la Créance Minerva I à la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

- Project Minerva Properties S.à r.l.	340.170 Parts Sociales A
- Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	10.005 Parts Sociales B
	1.650.825 Parts Sociales C

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix euros (EUR 20.010), représenté par (i) trois cent quarante mille cent soixante-dix (340.170) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) dix mille cinq (10.005) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1.650.825) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et confèrent par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ EUR 4.600,- (quatre mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. MULLER, T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30158. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130105/282.

(090157114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Cedrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.991.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130229/10.

(090157265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Multi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130230/10.

(090157259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

SGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130235/10.

(090157241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Emmepi, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.671.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130236/10.

(090157237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

TRG GOF Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.051.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.205.

Les comptes annuels au 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Peter Diehl
Gérant

Référence de publication: 2009130216/14.

(090157220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stef Oostvogels

Gérant

Référence de publication: 2009130218/12.

(090157217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.092.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of September,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- B&B MH 6 Co LIMITED, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38198, holder of one thousand four hundred eighty-five (1,485) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 September 2009.

2.- BBGP Odense Malta Limited, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38312, holder of three thousand fifteen (3.015) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 September 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124092, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 24th January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 575 on 11th April 2007, modified the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 25th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1207 on 22nd June 2009 (the "Company")

II. That the 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter re-produced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

Ont comparu:

1.- B&B MH 6 Co LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 1.485 (mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2009.

2.- BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 3.015 (trois mille quinze) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124092, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 en date du 11 avril 2007, modifié pour la dernière fois suivante acte devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 en date du 22 juin 2009 ("la Société")

II. que les 112.500 (cent douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution

Les associées décident de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39972. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130151/137.

(090157246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

GSCF Recklinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.712.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.251.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

GSCF Holding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, created under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 133.250,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GSCF Recklinghausen S.à r.l. (the "Company"), a Société à responsabilité limitée, created under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 4A, rue

Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 133.251, incorporated by a deed drawn up on 31 October 2007, by Maître Jean Joseph Wagner, Luxembourg public notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 3 December 2007 (number 2788, page 133795) and whose articles of association (the "Articles") have been lastly amended by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on 25 June 2009 and published in the Mémorial dated 23 July 2009 (number 1428, page 68527), and holding all the twelve thousand one hundred and twenty-five shares (12,125) of the Company, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each,

hereby represented by Audrey COQUE, herself represented by Corinne PETIT, both professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated September 22nd, 2009.

Which initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the Sole Shareholder of the Company hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,212,500.-) to one million seven hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,712,500.-), by creating and issuing five thousand (5,000) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each issued with a global share premium of a total amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), for an aggregate total amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-).

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the five thousand (5,000) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, issued with a share premium of a total amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), for an aggregate total amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-), and to fully pay such Shares up along with the share premium by way of contribution in cash, therefore the amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of two million Euro (EUR 2,000,000.-) paid on these five thousand (5,000) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, is hereby allocated to a share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

5. The unit capital is set at one million seven hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,712,500.-) represented by seventeen thousand one hundred and twenty-five (17,125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

GSCF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 133.250,

étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de GSCF Recklinghausen S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre sous le numéro B 133.251, constituée suivant un acte notarié du 31 octobre 2007, de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 3 décembre 2007 (numéro 2788, page 133795) et dont les statuts (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné du 25 juin 2009 et publié au Mémorial en date du 23 juillet 2009 (1428, page 68527), et détenant toutes les douze mille cent vingt-cinq (12.125) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune,

ici représentée par Audrey COQUE, elle-même représenté par Corinne PETIT, dont les adresses professionnelles sont situées à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 septembre 2009.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1. 212.500,-) à un montant de un million sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.712.500,-), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, et émise avec une prime d'émission globale de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) pour un montant total global de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,-).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété des cinq mille (5.000) Parts de cent Euro (EUR 100,) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-), pour un montant total global de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,-), et payer ces Parts ensemble avec la prime d'émission par apport en numéraire de telle façon qu'un montant de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) payé sur ces cinq mille (5.000) Parts de cent Euro (EUR 100,-) chacune, est alloué à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin de refléter la décision prise sous la résolution précédente et qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5. Le capital social est fixé à un million sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.712.500,-) représenté par dix-sept mille cent vingt-cinq (17.125) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de cent Euro (EUR 100,-) chacune."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40263. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130142/121.

(090156917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Etablissement Transimmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009130239/12.

(090157231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Somaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 11.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMACO S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009130240/12.

(090157315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Capfields s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 42, rue Nicolas Flener.
R.C.S. Luxembourg B 136.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPFIELDS S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009130241/12.

(090157313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 249.740,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.818.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of September.
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 851, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr Raphaël Poncelet, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 September 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LaSalle UK Property Company S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée")

with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 818, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1124 on 29 October 2003, which has been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 26 May 2008, published in the Mémorial, number 2396 of 1st October 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases all the shares of Class B, i.e. the one thousand seven hundred and sixty-two (1,762) shares of class B having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases all the shares of Class E, i.e. the one thousand two hundred and seventy-five (1,275) shares of class E having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases all the shares of Class J, i.e. the one thousand four hundred and seventy-five (1,475) shares of class J having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety thousand two hundred and forty Pounds (GBP 90,240.-), in order to bring it from its current amount of three hundred thirty-nine thousand nine hundred and eighty Pounds (GBP 339,980.-) to an two hundred and forty-nine thousand seven hundred and forty Pounds (GBP 249,740.-), through the cancellation of one thousand seven hundred and sixty-two (1,762) shares of class B having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each, one thousand two hundred and seventy-five (1,275) shares of class E having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each and one thousand four hundred and seventy-five (1,475) shares of class J having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each, which have all been previously acquired by the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred and forty-nine thousand seven hundred and forty Pounds (GBP 249,740.-) represented by twelve thousand four hundred and eighty-seven (12,487) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:

- Five hundred and one (501) shares of Class A. The shares of Class A do not have any exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of a property;
- Two thousand one hundred and twenty (2,120) shares of Class C. The shares of Class C have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 14/26 Broadway, Crawley in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;
- Three thousand five hundred (3,500) shares of Class D. The shares of Class D have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at Corus UK Ltd, Old Field Lane, Wortley, Leeds in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;
- One thousand four hundred and fifty (1,450) shares of Class F. The shares of Class F have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 69/73 Queensway, Stevenage in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;
- One thousand four hundred and thirty-five (1,435) shares of Class H. The shares of Class H have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 62, Bridge Street, Peterborough in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;
- Three thousand four hundred and eighty-one (3,481) shares of Class I. The shares of Class I have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 64-68 Bridge Street, Peterborough in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 851, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée en sa qualité d'associée unique (l'"Associée Unique") de LaSalle UK Property Company S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 818, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial"), numéro 1124, du 29 octobre 2003, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2008 publié au Mémorial, numéro 2396 du 1^{er} octobre 2008.

a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique approuve le rachat par la Société de toutes les parts sociales de catégorie B, c'est-à-dire mille sept cent soixante-deux (1.762) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique approuve le rachat par la Société de toutes les parts sociales de catégorie E, c'est-à-dire mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associée Unique approuve le rachat par la Société de toutes les parts sociales de catégorie J, c'est-à-dire mille quatre cent soixante-quinze (1.475) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille deux cent quarante Livres Sterling (90.240,-), pour le ramener de son montant actuel de trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 339.980,-), à un montant de deux cent quarante-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 249.740,-), par l'annulation de mille sept cent soixante-deux (1.762) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, de mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune et de mille quatre cent soixante-quinze (1.475) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, lesquelles ont toutes été acquises préalablement par la Société.

Cinquième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 249.740,-), représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-sept (12.487) parts sociales d'une valeur de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:

- Cinq cent et une (501) parts de la catégorie A. Les parts de la catégorie A n'ont aucun droit exclusif d'obtenir tout du produit net de cession d'une propriété;

- Deux mille cent vingt (2.120) parts de la catégorie C. Les parts de la catégorie C ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 14/26 Broadway, Crawley conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Trois mille cinq cents (3.500) parts de la catégorie D. Les parts de la catégorie D ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Corus UK Ltd, Old Field Lane, Wortley, Leeds conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Mille quatre cent cinquante (1.450) parts de la catégorie F. Les parts de la catégorie F ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 69/73 Queensway, Stevenage conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Mille quatre cent trente-cinq (1.435) parts de la catégorie H. Les parts de la catégorie H ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 62 Bridge Street, Peterborough conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Trois mille quatre cent quatre-vingt-une (3.481) parts de la catégorie I. Les parts de la catégorie I ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 64-68 Bridge Street, Peterborough conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36895. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130149/159.

(090157033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trade-Match.com S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130243/12.

(090157309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Mariva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 39.731.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130076/9.

(090156062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Avallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.490.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers LP., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on September 15th, 2009;

2) Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on September 15th, 2009;

3) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on September 15th, 2009;

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on September 15th, 2009.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Avallux S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at seventeen thousand five hundred and twenty-three British Pounds (GBP 17.523) represented by one million seven hundred and fifty-two thousand three hundred (1.752.300) shares with a par value of one Penny (GBP 0,01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of July of each year to the thirtieth of June of the following year.

Art. 18. Each year, as of the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

P4 Sub Continuing L.P.1:	500.891 shares
Permira IV Continuing L.P.2:	1.198.845 shares
P4 Co-Investment L.P.:	11.623 shares
- Permira Investments Limited:	<u>40.941 shares</u>
Total:	1.752.300 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand five hundred and twenty-three British Pounds (GBP 17.523) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30th, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19th, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;

- Cédric Pedoni, born on March 24th, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 15 septembre 2009;

2) Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 15 septembre 2009;

3) P4 Co-Investment L.P., agissant par son général partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son général partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 15 septembre 2009;

4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 15 septembre 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Avallux S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à dix-sept mille cinq cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 17.523) représenté par un million sept cent cinquante-deux mille trois cents (1.752.300) parts sociales d'une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Ar-

title 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- P4 Sub Continuing L.P.1:	500.891 parts sociales
- Permira IV Continuing L.P.2:	1.198.845 parts sociales
- P4 Co-Investment L.P.:	11.623 parts sociales
- Permira Investments Limited:	40.941 parts sociales
Total:	<u>1.752.300 parts sociales</u>

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 17.523) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;
 - Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38274. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Référence de publication: 2009130122/442.

(090157070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130219/11.

(090157168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Level One S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 148.484.

STATUTS

L'an deux mille neuf,
le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Daniele CARROZZA, gérant de société, né à Milan (Italie), le 13 juin 1966, demeurant au 8 rue Vergniaud, F-59000 Lille;

2.- Madame Patricia YOUNG, employée privée, née à Estevan (Canada), le 10 septembre 1968, épouse de Monsieur Daniele CARROZZA, demeurant au 8 rue Vergniaud, F-59000 Lille;

ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 18 juin 2009,

laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire susnommé, restera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps avec elles.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1. Forme. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale "LEVEL ONE S.à r.l.".

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,- EUR) qui sera représenté par sept mille (7'000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle de chaque gérant ou encore par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et paiement

Ensuite les parties comparantes ont déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
1) Monsieur Daniele CARROZZA; prénommé	EUR 699.900,-	6.999
2) Madame Patricia YOUNG, épouse CARROZZA, prénommée	EUR 100,-	1
TOTAL	EUR 700.000,-	7.000

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

(i) les six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) souscrites par Monsieur Daniele CARROZZA, prénommé, sont libérées par un apport en nature consistant en l'apport de cinq cents (500) parts sociales, intégralement libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la société "INTERNATIONAL TEXTILE DIFFUSION" faisant son commerce sous le sigle "I.T.D.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 102 boulevard Montesquieu, F-59100 Roubaix (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix-Tourcoing, en date du 17 avril 2009 et sous le numéro 316 138 486.

Les cinq cents (500) parts sociales ainsi apportées sont évaluées à une somme totale de SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE EUROS (747.000,- EUR) faisant pour chaque part sociale apportée la somme de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (1.494,- EUR), dont le montant de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (699.900,- EUR) est alloué au capital social de la Société, représentant la valeur des six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6'999) souscrites par le souscripteur et la différence soit la somme de QUARANTE-SEPT MILLE CENT EUROS (47.100,- EUR) sera considérée comme étant une prime d'émission, versée et comptabilisée comme telle sur un compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et de l'existence de l'apport en nature ont été présentés au notaire soussigné.

Il résulte d'une déclaration signée par le souscripteur, Monsieur Daniele CARROZZA, datée du 18 juin 2009 que les parts sociales de la société française apportées en nature sont libres de tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société. Cette déclaration restera annexée aux présentes.

(ii) La seule et unique part sociale souscrite par l'associée Madame Patricia YOUNG, prénommée, a été intégralement libérée par cette dernière de sa valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de CENT EUROS (100,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2) et les gérants suivants sont nommés pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article DIX-HUIT (18) des statuts de la Société.

a) Monsieur Daniele CARROZZA, gérant de société, né à Milan (Italie), le 13 juin 1966, demeurant au 8 rue Vergniaud, F-59000 Lille;

b) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Conformément à ce même article DIX-HUIT (18) des statuts, la Société sera vis-à-vis des tiers engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Dont acte fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. CARROZZA, P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11639. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130129/195.

(090156882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trade-Match.com S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130242/12.

(090157311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Paris VIIIe, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIIIe, Société Anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130244/12.

(090157304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Fullvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.561.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Fulvio ATTANASIO, administrateur de société, né à Gorizia (Italie), le 18 juillet 1950, demeurant à NW6 1DY Londres, West Hampstead, 8, Agamemnon Road, (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1) Que la société anonyme "FULLVALUE S.A." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118561, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1920 du 12 octobre 2006.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation, l'activité de la Société ayant cessé.

5) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

6) Qu'en cette qualité, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

7) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

8) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

9) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: MANCIOCCHI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3551. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009130148/51.

(090157353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Zimmer & Vitali s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 148.493.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l.", ayant son siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.094,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Pascal ZIMMER, gérant de société, demeurant à Bettembourg.

2.- Monsieur Gabriel VITALI, gérant de société, né à Rédange (France) le 1^{er} juin 1960, demeurant à F-57180 Terville, 1B, rue Joliot Curie.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ZIMMER & VITALI s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'une entreprise de construction;
- b) l'activité de peintre-décorateur et le commerce d'articles pour le bâtiment;
- c) l'activité de menuisier-ébéniste.

Elle est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société à responsabilité limitée "ZIMMER INVESTMENT, S. à r.l.", préqualifiée, soixante-dix parts sociales	70
2) Monsieur Gabriel VITALI, préqualifié, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Gabriel VITALI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société en ce qui concerne les activités de la branche a) de l'objet social, pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Winfried LENZ, maître-peintre, né à Cologne (Allemagne), le 18 avril 1946, demeurant à D-54411 Hermeskeil, Bergstrasse, 21 est nommé gérant technique de la société en ce qui concerne les activités de la branche b) de l'objet social, pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Stephan SCHEID, maître-menuisier, né à Trèves (Allemagne), le 28 janvier 1976, demeurant à D-54294 Trèves, Rubenstrasse, 13 est nommé gérant technique de la société en ce qui concerne les activités de la branche c) de l'objet social, pour une durée indéterminée.

4) Monsieur Pascal ZIMMER, gérant de société, né à Luxembourg, le 22 mars 1964, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, rue d'Abweiler, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

5) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique de la branche d'activités respective pour laquelle il a été nommé et du gérant administratif.

6) Le siège social est fixé à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

7) En cas d'existence de bénéfices en fin d'exercice social, trente pour cent (30%) desdits bénéfices seront obligatoirement distribués aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZIMMER, VITALI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3106. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de Maître Alex WEBER, dûment empêché empêché, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 octobre 2009.

Goerges d'HUART.

Référence de publication: 2009130114/141.

(090157120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Marbrerie Bertrand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151-156, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARBRERIE BERTRAND

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130246/13.

(090157299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

JT Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JT IMMO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130247/12.

(090157295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Infashion Sud, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFASHION SUD, SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130248/12.

(090157293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

RECTIFICATIF

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2009

En remplacement de la publication de l'Extrait de la Résolution du Conseil d'Administration déposé sous le numéro L090124486.05 le 10 août 2009.

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Maamar DOUAIDIA, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

J-R. BARTOLINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009131258/17.

(090157642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Terra Mundus Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.276.

—
EXTRAIT

Conformément au contrat d'attribution signé en date du 21 mai 2009 entre E-Trust et Copex Equity Solutions Ltd., les parts sociales de la société de EUR 1,00 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Copex Equity Solutions Ltd. 10 Remy Ollier Street Port Louis, Republic of Mauritius	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Marjoleine Van Oort

Gérant

Référence de publication: 2009131203/19.

(090157994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 170.104.700,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de DMS & Associés Sàrl, en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Facts Audit Services Sàrl, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131204/19.

(090157950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 8 octobre 2009

- Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil de gérance pour une période de 3 ans.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
BOCA S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009130548/16.

(090156814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Farma Sàrl).**

Capital social: EUR 245.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 2 octobre 2009 que:

- Madame Denise Fallaize a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 2 octobre 2009;
- Monsieur Richard Newton a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 2 octobre 2009;
- Monsieur Andrew Guille, né le 22 novembre 1959, à Guernesey, demeurant professionnellement au Third Floor Royal Bank Place, 1, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernesey a été nommé gérant de classe B avec effet au 2 octobre 2009;
- Madame Isabelle Probstel, née le 30 janvier 1969, à Nancy, France, demeurant professionnellement au Possartstrasse 11, 81679 Munich, Allemagne a été nommé gérant de classe B avec effet au 2 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130546/23.

(090156838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Crystal A HoldCo Sàrl).**

Capital social: EUR 16.390.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

—
Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société datée du 8 septembre 2009 que l'associé unique a désormais la dénomination sociale suivante:

- Crystal A TopCo S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130547/17.

(090156837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

—
EXTRAIT

En date du 22 juillet 2009, Madame Anne Beaufour a été nommée en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009130534/14.

(090157416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Tadema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.203.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

TADEMA S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130540/19.

(090157196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Fremond Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.317.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, avec Monsieur Raymond HENSCHEN, Maître en sciences économiques, demeurant 20, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

FREMOND PARTICIPATION S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130539/19.

(090157197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

International Finance Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.487.

En date du 1^{er} septembre 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaire.

À cette même date l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Finance Corporation

Signature

Référence de publication: 2009131244/16.

(090157936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SKB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.634.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

SKB CAPITAL S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130541/19.

(090157195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130542/19.

(090157174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.024.

Par résolutions signées en date du 15 septembre 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131245/16.

(090157729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.976.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 10 septembre 2009 à Luxembourg ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131250/16.

(090157765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Property Business Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.953.

—
Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 6 août 2009

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer Monsieur Thomas Martin Josef WILHELM dans ses fonctions de gérant de la société,
- de désigner aux fonctions de gérant de la société Monsieur Lukas Andreas ALBRECHT, né le 13 mars 1951 à Zurich, Suisse, demeurant professionnellement à CH - 8702 ZOLLIKON, Seestrasse, 17.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131248/19.

(090157761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

EECF Beta I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.776.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 juin 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés et les comptes non consolidés est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an.

Le mandat du réviseur d'entreprise arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour EECF Beta I

EECF Beta Manager

Gérant-Commandité

M. Stéphane HEPINEUZE
Administrateur MidEuropa

Référence de publication: 2009130535/19.

(090157334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

EECF Beta I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.776.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 mai 2007.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 avec siège social au 400, Route D'Esch, L-1471, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés et les comptes non consolidés est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an.

Le mandat du réviseur d'entreprise arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour EECF Beta I

EECF Beta Manager

Gérant-Commandité

M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur MidEuropa

Référence de publication: 2009130537/19.

(090157305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1 septembre 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MARSIL S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130543/19.

(090157173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.831.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 29 septembre 2009 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Demag Holding S.à r.l., 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait
Dr. Wolfgang Zettel
Liquidateur

Référence de publication: 2009130007/16.

(090156167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Vestris International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 août 2009

1. les démissions de leur mandat d'Administrateur de la société SGA Services S.A. ainsi que Monsieur Norbert Schmitz sont acceptées avec effet à la présente Assemblée;
2. sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement:
 - Monsieur Harald CHARBON, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 Leur mandat d'Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;
3. La démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société AUDIEX S.A., est acceptée avec effet à la présente Assemblée.
4. Le mandat d'Administrateur de la société IFILE S.A. société anonyme, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.
5. La société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.
6. Le siège social de la société est transféré du 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2009.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour VESTRIS INTERNATIONAL
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129996/30.

(090156450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Worldwide Investors Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 39.048.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009130010/10.

(090156403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Iconic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 100.472.

Décision de l'associée unique en date du 30 juillet 2009

L'associé unique de la société à responsabilité unipersonnelle ICONIC S.à r.l., Madame Karin Lucas, a décidé en date du 30 juillet 2009, de prendre la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord

100271

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Karin Lucas
Associée unique

Référence de publication: 2009129993/14.

(090156143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Vector Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Bénédicte LOMMEL / Claire-Ingrid BERGE
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009130009/12.

(090156391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Augur Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 125.591.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Oktober 2009.

Für die Augur Capital Advisors S.A.
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Die Domizilstelle
Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009130008/15.

(090156382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Congentra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Mr. Stéphane Hepineuze
Gérant

Référence de publication: 2009130012/13.

(090156412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Congentra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.850.

Les comptes annuels pour la période du 16 août 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100272

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Mr. Stéphane Hepineuze

Gérant

Référence de publication: 2009130015/14.

(090156418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 26 août 2009

Première résolution

L'Assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la Société du 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

La gérante de la Société, Géraldine Schmit a également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des associés accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés nomme Alan Dundon né le 18 Avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 Août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009130030/24.

(090156755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.846.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009130031/12.

(090156681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

OBG Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 20, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 116.239.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ottweiler (Allemagne), le 30 Septembre 2009.

Thomas Reich

Notar

Référence de publication: 2009130033/12.

(090156161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.
